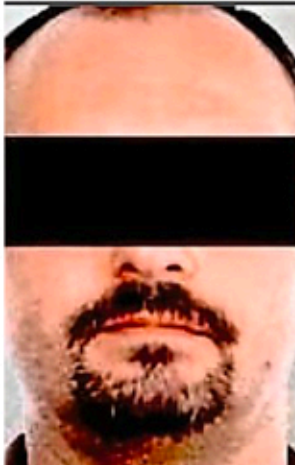


Claude D. a été transféré malgré ses protestations

VAUD/BERNE L'avocate de l'assassin avait obtenu que cette mesure soit ajournée. Le service pénitentiaire vaudois a passé outre.

L'assassin de Marie n'est plus détenu à Orbe (VD): il a été déplacé au pénitencier de Thorberg, dans le canton de Berne. Claude D. était opposé à ce transfert. Sitôt alertée de cette décision de l'Office d'exécution des peines, son avocate a donc déposé un recours au Tribunal cantonal. Les arguments de Me Véronique Fontana: la violation du droit d'être entendu, le placement en régime de haute sécurité, l'isolement cellulaire, l'éloignement par rapport aux proches de Claude D. qui le visitent et l'usage de l'allemand dans ce pénitencier où



Claude D. est aujourd'hui détenu dans «l'Alcatraz de la Suisse». -DR

cohabitent près de 200 détenus parmi les plus dangereux du pays. L'assassin de Marie, récidiviste, doit y purger une peine

Tueur récidiviste

Claude D. a été condamné en 2016 par le Tribunal criminel de la Broye et du Nord vaudois pour assassinat, séquestration, enlèvement et contrainte sexuelle, notamment. Il a été reconnu coupable d'avoir tué la jeune Marie, en mai 2013 dans une forêt près de Châtonnaye (FR). Âgé alors de 36 ans, il était en liberté conditionnelle: il avait en effet déjà écopé de 20 ans en 2000, pour l'assassinat de sa première petite amie. Outre de la prison, il a cette fois été frappé d'une mesure d'internement, qui a fait l'objet de recours jusqu'au TF.

de réclusion à vie, doublée d'un internement.

Le Tribunal cantonal a débouté Me Fontana le 12 juillet.

L'avocate a alors saisi le Tribunal fédéral (TF) et a obtenu que l'administration vaudoise ajourne ce transfert, dans l'attente d'une décision de la Haute Cour sur l'effet suspensif réclamé. Or ce préavis du TF serait arrivé trop tard: le Service d'application des peines n'a pas attendu, malgré le courrier de l'avocate. Le 29 juillet, Claude D. a donc été emmené à Thorberg, escorté par un détachement des troupes d'élite de la police vaudoise.

L'administration pénitentiaire refuse de revenir sur ce transfert et n'a pas voulu commenter. Reste à attendre la décision du TF sur l'effet suspensif, puis celle sur le fond: le pervers fribourgeois, francophone, peut-il être détenu dans une prison alémanique de haute sécurité? -CHRISTIAN HUMBERT

20 secondes



Trahis par les poubelles

ZURICH Des policiers ont vu deux hommes mettre des sacs contenant des déchets de plants de marijuana dans leur voiture mardi après-midi à Wädenswil. Une perquisition à leur domicile a permis de découvrir 300 plants de chanvre et des drogues diverses.

Virée avec une arme

ZURICH La police municipale de Winterthur a arrêté mercredi soir un homme ivre qui déambulait en ville avec un fusil d'assaut et qui harcelait les passants. Selon les premières constatations, l'arme, qui n'appartenait pas à cet homme de 29 ans, n'était pas chargée.